

## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 9 janvier 2017 à 18 h 30.

- Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la toiture de l'église
- Renégociation d'emprunt auprès du Crédit Agricole (Groupe scolaire)
- Transfert de la compétence « éclairage public » au SDET
- Vente de l'ancienne école de Guitalens – Offre d'achat
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Renouvellement du camion
- Demande de location licence IV
- Questions diverses.

### SEANCE DU 9 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept et le neuf janvier à dix huit heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Jean-Claude DEGLISE, Alain BENAZECH, Séverine BARRAILLER, Christiane BARTHES, Brigitte FRANCOIS-THIERRY, Audrey BRUYERE, Ludovic ANDRIEU, Patricia HERAILH.

Absents/Excusés : Céline CAMPS, Marianne EECKOUT, Jean-David BERTHON, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES, Christian DAURES procuration à BENAZECH Alain.

Secrétaire de séance : Audrey BRUYERE

#### Validation du devis pour la réfection de la toiture de l'église

Délibération reportée

#### Réaménagement de prêt

En 2008, la commune de Guitalens-l'Albarède a contracté le prêt n°12344551227 auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées aux conditions suivantes :

- Montant initial : 350 000 euros
- Durée : 20 ans
- Date de la dernière échéance : 30/04/2028
- Taux : 4.47 %
- Périodicité : trimestre

Suite à la demande de la commune, le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées propose un réaménagement du taux de ce prêt par avenant au contrat, qui sera soumis pour étude et validation à la direction de l'établissement, aux conditions suivantes :

- Date de l'étude du réaménagement : 21/12/2016
- Capital restant dû : 237 844.12 euros

- Durée restante : 138 mois
- Périodicité : trimestre
- Taux : 1.85 %
- Frais de réaménagement : 450 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable pour le réaménagement avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées du prêt ci-dessus, et accepte les nouvelles conditions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce réaménagement.

### **Transfert de la compétence « éclairage public » au SDET**

Délibération reportée

### **Vente de l'ancienne école de Guitalens**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 février 2016, le Conseil Municipal avait décidé la mise en vente de l'ancienne école de Guitalens.

Plusieurs visites ont eu lieu, et une offre d'achat a été rédigée le 26 décembre 2016, par Monsieur ANDUREAU Jean, au prix de 85000 €.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre d'achat de Monsieur ANDUREAU Jean au prix de 85 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire

### **Achat d'un nouveau tracteur tondeuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'acheter un nouveau tracteur tondeuse.

Il expose les devis qui ont été réalisés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de procéder à cet achat
- Décide de retenir l'offre de la société Fournials pour un montant de 9 650.00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

### **Renouvellement d'un camion pour les services techniques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion (ancien bus) dont se servent les employés municipaux nécessite trop de réparations, et ne pourra plus être en circulation au mois de février.

Il est donc urgent de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire présente l'offre proposée par Mme Riveyran pour l'achat d'un camion au prix de 3 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de procéder à cet achat auprès de Mme Riveyran de 3000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

### **Création d'un poste d'agent des services techniques en CDD**

Monsieur le Maire indique que suite au départ en retraite de M. Bernard LATGE, il y a lieu de créer un poste d'agent des services techniques en contrat à durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, pour 15 h/semaine.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- Décide de créer un CDD à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 pour 15 h/semaine.
- Fixe la rémunération sur la base du taux horaire du SMIC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

### **Demande de location licence IV**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de Monsieur Jonathan ROLLAND, actuellement gérant de la brocante « Tchouki Broc », d'ouverture d'un snack bar pour l'année 2017.

Celui-ci souhaite, pour mener à bien ce projet, que la commune lui loue la licence IV qu'elle possède.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d'informations sur la mise en place d'une telle location, ainsi que sur les tarifs pouvant être éventuellement pratiqués, mais ne s'oppose pas pour le moment à cette possibilité.

### **Questions diverses :**

- Salle des Fêtes : il est nécessaire de revoir les tarifs de location.

Les rideaux doivent être urgemment réparés.

Henri Paganelli sera chargé à compter du 1<sup>er</sup> février, des états des lieux d'entrée et de sorties lors de la location de salle.